

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la Fédération française de billard  
représentée par son président, Monsieur Jean-Paul SINANIAN  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 300 700 739 00042**

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 110 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 44 328,50 €, le solde restant s'élève à 65 671,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 2 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 112 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **68 900€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 7 729 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE BILLARD



Fait à Paris le 11 MAI 2016

Pour le directeur des sports  
LE DIRECTEUR DES SPORTS  
adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

<sup>1</sup> – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
	Nombre de licenciés	14281	14000	15093	14000		14500		15000
	Nombre d'ATP	606	700	1011	700		750		800
	Nombre total de licenciés et d'ATP	14887	14700	16104	14700		15250		15800
	Nombre et taux de licenciés féminines	795 (5,37%)	750 (5,36%)	858 (5,66%)	750 (5,36%)		800 (5,52%)		850 (5,67%)
	Nombre et taux de licenciés en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)
	Nombre et taux de licenciés de jeunes de 14 à 20 ans	518 (3,63%)	550 (3,93%)	(%)	550 (3,93%)		(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives									
	Sollicité financière	84,6	80,0 %	0	80,0 %		80,0 %		80,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
	Rang sportif de la France	0	8	0	8				8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
	Taux de suivi médical complet - SHN	%	100%	%	100%		100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	100%	%	100%		100%		100%
Emplois d'avenir									
	Nombre d'emplois d'avenir	0	3	0	3				
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
	Nombre et taux de lettres de missions signées	1 (100%)	100%	1 (100%)	100%		%		%
Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Objectif	Indicateur	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Développer la pratique des scolaires	Nombre de Pass Billard Scolaire délivrés par la FFB	606	700	1011	700		750		800
Développer la pratique sportive des disciplines des billards à poches	Nombre des licenciés dans ces disciplines	2765	2800	3204	2800		3000		3500
Poursuivre l'élaboration d'écoles de billard dans les clubs affiliés	Augmentation du nombre de clubs labellisés (label école 1)	126	130	138	130		140		150
Renforcer les écoles de billard dans les clubs affiliés	Augmentation du nombre de clubs labellisés (label école 2)	23	25	25	25		30		30
Renforcer les structures déconcentrées de la FFB	Nombre d'ETR créées	5	7	6	7		8		9
Renforcer le Parcours de l'excellence sportive (PES)	Nombre d'ETR comptant une section 3-Bandes HN	3	4	3	4		5		6
Contribuer au sport santé, au sport bien-être, au renforcement du lien social	Nombre de licenciés de plus de 60 ans dans les clubs	7300	7000	7399	7000		7200		7400

JPS

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Poursuivre l'élaboration d'écoles de billard dans les clubs affiliés</b>	<b>113 000 €</b>	<b>61 000 €</b>		<b>60 500 €</b>
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	68 000 €	36 000 €		35 500 €
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	68 000 €	36 000 €		35 500 €
<b>Renforcer les structures déconcentrées de la FFB</b>	<b>45 000 €</b>	<b>25 000 €</b>		<b>20 000 €</b>
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	45 000 €	25 000 €		20 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €		10 000 €
<b>Développer la pratique sportive des disciplines des billards à poches</b>				
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	12 000 €	6 000 €		6 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	8 000 €	4 000 €		4 000 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	3 000 €	0 €		0 €
Structuration fédérale	3 000 €	0 €		0 €
Structuration fédérale	3 000 €	0 €		0 €
<b>Renforcer le Parcours de l'excellence sportive (PES)</b>	<b>79 500 €</b>	<b>40 000 €</b>		<b>39 500 €</b>
<b>Action 2</b>				
Aides personnalisées (AP)	76 000 €	39 000 €		37 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	3 000 €	2 000 €		2 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	47 000 €	25 000 €		22 000 €
<b>Action 3</b>				
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	26 000 €	12 000 €		14 000 €
<b>Développer la pratique des scolaires</b>				
<b>Action 1</b>				
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	3 500 €	1 000 €		2 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	3 500 €	1 000 €		2 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	3 500 €	1 500 €		2 000 €
<b>Action 1</b>				
Promotion des pratiques sportives pour tous	3 500 €	1 500 €		2 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	3 500 €	1 500 €		2 000 €
<b>Contribuer au sport santé, au sport bien-être, au renforcement du lien social</b>	<b>6 000 €</b>	<b>1 500 €</b>		<b>6 000 €</b>
<b>Action 3</b>				
Promotion des APS comme facteur de santé	6 000 €	1 500 €		6 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	6 000 €	1 500 €		6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 €</b>	<b>114 000 €</b>		<b>113 000 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

2 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

110 000 €

JS

RIB FRANCE

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
18908	00820	8803953157	88

IBAN ETRANGER

International Bank Account Number	Bank Identification Code (BIC)
FR78 1680 8008 2066 0389 5315 798	AGRIFRPP888

Domiciliation  
VICHY P.L. ALLIER (030065)  
Tél : 08 10 40 03 76

Nom et adresse du titulaire  
FEDERATION FRANCAISE  
DE BILLARD

19 AVENUE ARISTIDE BRIAND  
03200 VICHY